

[PRENOM NOM DU DEMANDEUR]
[ADRESSE]

Madame/Monsieur le Maire
HOTEL DE VILLE
[ADRESSE]
[COMMUNE]

Par LRAR n° [numéro figurant sur la liasse]

à [COMMUNE],
le [DATE],

Madame/Monsieur le Maire,

Le règlement des cantines scolaires adopté par le conseil municipal le [DATE] et toujours en vigueur prévoit que : [CITER LE PASSAGE CONCERNANT LA PRIORITE DONNEE AUX PARENTS SALARIES].

Par la présente, j'ai l'honneur de vous demander l'abrogation des dispositions précitées du règlement des cantines scolaires.

En effet, en vertu de l'article 16-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, « *l'autorité compétente est tenue, d'office ou à la demande d'une personne intéressée, d'abroger expressément tout règlement illégal* ».

Or, non seulement je suis, en qualité de parent d'un enfant scolarisé dans les écoles de la commune, intéressé à cette question, mais le règlement est incontestablement illégal, le juge administratif censurant systématiquement les règlements de restauration scolaire qui prévoient que l'inscription des enfants pourra être refusée pour un motif tiré de la situation professionnelle de leurs parents (cf. notamment : Conseil d'Etat, 23 octobre 2009, FCPE du Rhône, n°329076 ; Tribunal administratif de Lyon, 21 janvier 2010, FCPE du Rhône, n°0903116 ; Tribunal administratif de Versailles, 16 novembre 1993, Chevalier, n°92-5912).

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

[SIGNATURE]